



Université de Bretagne Occidentale

**Faculté
de Droit, Économie,
Gestion & AES**

Faculté de droit, d'économie, de gestion et AES

MASTER
Droit du Patrimoine
et des Activités Immobilières

LIVRET DE L'ETUDIANT

Faculté de Droit Economie Gestion et AES – 12 Rue de Kergoat – CS 93837 - 29238 BREST CEDEX
TEL 02-98-01-60-23 – Fax 02-98-01-65-90 www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie



I - PRESENTATION DE LA SPECIALITE DROIT DU PATRIMOINE ET DES ACTIVITES IMMOBILIERES

OBJECTIFS

Cette formation tend à compléter les connaissances juridiques générales en vue d'une spécialisation en droit immobilier et à préparer l'étudiant à la pratique du droit immobilier par l'étude de cas et la rédaction des actes usuels ou complexes qui constituent la base de cette activité.

Elle a pour objectif de donner à l'étudiant une méthode de conceptualisation des problèmes juridiques se rattachant aux activités immobilières et à leur environnement ainsi que les outils méthodologiques d'analyse des situations, d'aide à la décision, d'évaluation des actions menées et de gestion adéquate des situations de conflits.

ORGANISATION

Durée des études : 2 ans après la Licence en DROIT

Cours en M1 en présentiel sur 5 jours de la semaine.

Cours en M2 :En alternance obligatoire, calendrier remis aux étudiants à la rentrée)

DEBOUCHES

Le diplômé du master pourra prétendre à l'exercice de fonctions de juriste dans les divers organismes en relation avec les activités immobilières, notamment : étude notariale, cabinet d'avocats, entreprise de construction, compagnie d'assurances (service du contentieux de la construction ou de la protection juridique), banque, syndic de copropriété, service d'urbanisme, service du logement d'une collectivité territoriale, office HLM, ADIL, association de consommateurs ou de promotion du droit au logement, grandes entreprises ayant un service juridique...

Il pourra aussi s'orienter vers des fonctions de gestionnaire de patrimoine immobilier, responsable de portefeuille copropriété, administrateur de biens, agent immobilier...

II - CONTENU DE LA FORMATION ET MODALITES D'EVALUATION

RECHERCHE DE STAGE EN M1 ET ALTERNANCE EN M2.

Elle est laissée à l'initiative des étudiants, et participe à la réalisation des objectifs professionnels.

Le stage est exclusivement mené en M1.

En M2, les étudiants doivent trouver un contrat de travail salarié en alternance .

L'employeur pourra prendre contact avec la Cellule ALTERNANCE au service de la formation continue.

Le contrat dont il s'agit peut être un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage.

Chaque contrat répond à une réglementation spécifique. Il sera également précisé que l'alternant est soumis à la convention collective applicable à la branche dans laquelle, il est salarié.

L'employeur recevra toutes informations utiles en joignant la cellule ALTERNANCE de l'université.

Le contact : alternance@univ-brest.fr

CLINIQUE DU DROIT

Les étudiants de Master 2 participent à la Clinique du Droit des activités immobilières.

Pour les alternants, les semaines 2 des mois de septembre, octobre et novembre sont consacrées à cette activité.

La clinique du droit consiste à réaliser un travail de fond sur un sujet ou plusieurs, donnés par un enseignant référent.

Les derniers sujets traités :

Loi Climat et Résilience

Le régime des offres de vente immobilière

Guide pratique de lecture des fichiers immobiliers

Les étudiants disposent d'une semaine pour faire leurs recherches et rédiger un travail écrit sur la problématique posée.

Ce travail est restitué en fin de semaine à l'enseignant référent. Il fait l'objet d'une soutenance orale en fin d'année et nécessite pour le groupe d'étudiants une réactualisation de leurs recherches. La soutenance orale porte sur un ou plusieurs sujets, au choix du jury.

Dans le cadre de ce contrat, les cours sont regroupés en semaines de 35 heures de cours.

POUR LES M2

Etre alternant signifie être salarié et non plus étudiant.

L'assiduité aux cours est strictement obligatoire et fera l'objet d'un contrôle par signature de feuilles de présence, remises à la Formation continue, chargée de suivre les alternants.

Procédure à suivre pour les Stages de M1

- 1 – Retrait de dossier de présentation des stages et recherche active
- 2 Validation du projet de stage auprès du responsable de la formation, au moyen de la fiche de stage, et désignation de **l'enseignant référent**.
- 3 – Remplir la fiche de liaison et la remettre au responsable de la formation
- 4 – Signature de la convention de stage, en 3 exemplaires à remettre au secrétariat administratif
- 5 – Suivi des envois et fiche d'appréciation par le responsable administratif.
- 6 – Envoi de la fiche de stage et fiche de liaison au responsable administratif qui transmet à l'enseignant référent.
- 7 – Dépôt du rapport de stage au service de la scolarité en charge du diplôme en 1 exemplaire numérique et un exemplaire papier.
Le dépôt se fait à la date indiquée par la scolarité.
- 8 – **Soutenance** du rapport en fin d'année universitaire, selon les modalités fixées par le responsable de la formation.

Pour le M1 DPAI, la soutenance orale est fixée à une durée de 30 minutes, dont 15 minutes d'exposé et 15 minutes d'échanges.

Enseignant référent :

Il s'agit d'un enseignant-chercheur de l'UBO, choisi par l'étudiant, qui accepte d'encadrer le stagiaire, de l'aider dans la rédaction du rapport de stage et de prendre contact avec le maître de stage.

Maître de stage :

Le maître de stage est la personne qui accueille le stagiaire dans le lieu de stage. Il organise le cadre général du stage en apportant l'aide technique nécessaire. Il est la personne référentielle du stagiaire. A la fin du stage, il remplit la fiche d'appréciation du stagiaire laquelle devra être envoyée au responsable de la formation à l'Université de Bretagne Occidentale.

Jury de soutenance de stage ou d'emploi

Le jury de soutenance de stage ou d'emploi, est composé d'un ou plusieurs membres, dont au moins l'enseignant référent.

Le jury procède à l'évaluation du rapport de stage ou d'emploi en tenant compte de la fiche d'appréciation du stagiaire ou du salarié remplie par le maître de stage et à sa soutenance orale. Le jury prendra soin de vérifier si le ou le salarié a bien répondu à l'objet du stage ou de l'emploi et s'il est capable de restituer oralement en public le travail réalisé.

III - REGIME DES EXAMENS

Le régime des études et des examens est soumis aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, tel que précisé par la charte master de l'UBO.

La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs.

Obtention du diplôme : l'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère (voir *infra*).

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Validation d'une UE : une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux éléments constitutifs, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

Compensation : une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants. Le jeu de la compensation est toutefois limité en 2^{ème} année de master (voir *infra*).

Il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielles.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère : selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « **le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère** ».

L'étudiant qui a obtenu, en 1^{ère} ou en 2^{ème} année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1^{ère} année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1^{ère} année, soit pendant la 2^{ème} année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première ; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention : la validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1^{ère} année qu'en 2^{ème} année de master, ni de l'évaluation correspondante.

2^{ème} session : l'étudiant **doit** représenter, en 2^{ème} session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées, sous réserve de l'exception prévue pour l'UE de communication et d'orientation du semestre 8 (V. *infra*). Toutefois, l'étudiant conserve de la 1^{ère} à la 2^{ème} session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée. La note obtenue en 2^{ème} session se substitue à la note de la 1^{ère} session, même si elle est inférieure.

Par exception, l'étudiant qui n'a pas obtenu la moyenne dans l'évaluation de son mémoire ou de son stage dans l'UE de communication et d'orientation du semestre 8, peut décider de ne pas représenter ce travail en 2^{ème} session. Il se voit alors attribuer la note obtenue en 1^{ère} session.

Les modalités d'examens de la 2^{ème} session peuvent être différentes de celles de la 1^{ère} session.

Le redoublement n'est pas prévu. L'étudiant doit recandidater sur la plateforme de MON MASTER, sauf décision contraire prise par le jury, eu égard à des motifs que seul le jury apprécie.

Mentions de mérite : les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens.

S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue dans les semestres 7 et 8. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur les deux derniers semestres du parcours.

Les mentions sont les suivantes :

- Passable : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20
- Assez Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Très Bien : pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20

Dispositions particulières à la 1^{ère} année de master :

Incidence de l'absence de l'étudiant à une épreuve : lors de la 1^{ère} session d'examen, l'absence d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et donc de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE de l'année. L'étudiant est déclaré défaillant dans l'UE concernée et donc à l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

En 2^{ème} session, l'absence de l'étudiant n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Dispositions particulières à la 2^{ème} année de master :

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8. Les candidatures font l'objet d'une sélection.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune). Toutefois, sauf décision contraire du jury :

- Une note inférieure à 10/20 dans l'UE 8 (mémoire) ou l'UE 9 (intégration professionnelle) empêche sa validation et la compensation.
- Une note inférieure à 8/20 dans une autre UE empêche sa validation et la compensation.
- Le défaut de dépôt du rapport d'alternance à date requise ou de la soutenance invalide la session 1.

2^{ème} session

Lorsqu'à l'issue de la 1^{ère} session, l'étudiant obtient la moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, mais ne les valide pas toutes en raison des exigences de note minimale ci-dessus exposées, le jury de master peut le dispenser de représenter en 2^{ème} session les UE n^{os} 1 à 7 dans lesquelles il a obtenu au minimum 8, mais moins de 10. L'étudiant peut renoncer à cette dispense pour représenter en 2^{ème} session les UE concernées.

IV - VOS INTERLOCUTEURS

◆ Secrétariat pédagogique / scolarité

Master 1 :

Actuellement, Le secrétariat est assuré par Madame FREISS

Master 2 (pour toutes les démarches) :

- **Secrétariat pédagogique de la formation**

(bureau 117 – Bâtiment principal) – Tél: 02 98 01 81 59 ; scolarite-master2DEG@univ-brest.fr

- **ALTERNANCE: Se rapprocher du service FORMATION CONTINUE, CELLULE ALTERNANCE**

- alternance@univ-brest.fr

Actuellement le secrétariat est assuré par Madame Marie BESSAS-PANNEAU

◆ Responsables de la spécialité Droit immobilier :

Hélène DAOULAS HERVE, Maître de conférences en droit privé

UFR de Droit et de Sciences Economiques 12 rue de Kergoat CS 93837 29238 Brest

Bureau 128 – Tél : 02.98.01.66.11 – Mail : Helene.daoulas@univ-brest.fr

◆ **Le directeur du département Droit** : il anime le département et l'équipe pédagogique de master et veille au bon déroulement des études. Il est le relais entre les enseignants et la scolarité pour les questions d'ordre pédagogique général. C'est à lui que vous devez adresser, **via la scolarité**, les demandes relevant de la compétence de l'équipe pédagogique. Vous serez informé des décisions vous concernant **par la scolarité**.

◆ **Les présidents de jurys** : ils sont responsables du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à eux que vous devez adresser, **via les scolarités**, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

Un jury différent est constitué pour chaque année de master :

1^{ère} année : jury de master 1 commun à l'ensemble des spécialités du master Droit public
Droit privé

2^{ème} année : jury spécifique à la spécialité Carrières du droit public

◆ L'équipe pédagogique de master

Elle est composée des enseignants responsables des différentes mentions du master DEG et animée par le directeur du département Droit. Elle est chargée de veiller au bon déroulement des études de master, d'informer et de conseiller les étudiants, de statuer sur les demandes suivantes concernant les étudiants inscrits en 1^{ère} année de master :

- validation d'études,
- reprise de notes obtenues dans une autre formation ou une autre université,
- dispense de certains enseignements si vous les avez déjà suivis dans le cadre d'une autre formation.

EQUIPE PEDAGOGIQUE MASTER 2 -

Hélène DAOULAS HERVE (Maître de Conférences - Avocat)

Anne Marie GALLIOU SCANVION (Maître de conférences)

Raymond LEOST (Maître de conférences)

Madame Mathe LE MOIGNE(Professeur de Droit public)

Julien LE MENN (Avocat)

Maître LE HARS (Notaire)

Maître HALLOUET (Avocat)

Maître GAONACH (Avocat)

Yves KERROUAULT (Fiscaliste)

Liste non exhaustive.

◆ **Vos délégués étudiants** : ils sont vos **porte-parole au conseil de département** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

◆ Modalités de contrôle des connaissances

TYPE DIPLOME : Master
VDI : L1DMDC2R

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Catalogue : ne-pas-utiliser-moc23

Année : 2022-2023

Parcours : Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières (DPAI)

Evalu? Obi.	Code Amisys	Code Apogee	Libellé court	Libellé long	ECTS	Poids MCOU	Volume hor.	MOC SEMON 1			MOC SEMON 2			
								Modal.	Notaire	Durée	Coef.	Remarques	Modal.	Notaire
Année 1														
SEM 7 L1DXE+X Semestre 7 30														
X	O	L1DJJGVD		UE : Organiser le patrimoine	12		CM 34 TD 16							
X	O	L1DKELH	EC	Droit des régimes matrimoniaux (Coef. 6)			0	1 CT 1 CP	1 CT 1 CP	1 CT	100% CT si note CP défavorable /ou 40% CP- 60% CT si note de CP favorable à l'étudiant	3h00	100%	100% CT si note CP défavorable /ou 40% CP- 60% CT si note de CP favorable à l'étudiant
X	O	L1DKPW22	EC	Droit des successions (Coef. 5)			0	1 CT 1 CP	1 CT 1 CP	1 CT	100% CT si note CP défavorable /ou 40% CP- 60% CT si note de CP favorable à l'étudiant	3h00	100%	100% CT si note CP défavorable /ou 40% CP- 60% CT si note de CP favorable à l'étudiant
X	O	L1DJJFTA	UE	UE : Appréhender le droit immobilier dans ses différentes composantes	10									
X	O	L1DKRBT7A	EC	Précontractuel et Modes alternatifs règlement des différends (Coef. 2)			0	1 CT	1 CT	1 CT	100%	1h00	100%	100%
X	O	L1DKTJ3F	EC	Contrat de vente immobilière (Coef. 2)			0	1 CT	1 CT	1 CT	100%	1h00	100%	100%
X	O	L1DKUFRU	EC	Droit de la construction (Coef. 3)			0	1 CT	1 CT	1 CT	100%	3h00	100%	100%
X	O	L1DKVELV	EC	Credit immobilier (Coef. 1)			0	1 CT	1 CT	1 CT	100%	1h00	100%	100%

Parcours : Parcours Droit du patrimoine et des activités immobilières (DPAI)

Exam?	Obl.	Code Analyse	Code Apogée	Libellé court	Inf.	Libellé long	ECTS	Poids MOU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2				
										Modal.	Nature	Durée	Coef.	Remarques	Modal.	Nature	Durée
Année 2																	
SEM 8 L1DMG5LY Semestre 8 30																	
X	O	L1DMRH0H			UE	UE : Maîtrise de la propriété immobilière	12		CM 20								
X	O	L1DMUB0N			EC	Propriété privée/ventues (Coef. 5)			TD 5								
									0	1 CT	écrit-surveillance	3h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	3h00	100%
									CM 7								
X	O	L1DMWBOU			EC	Droit de la consommation (Coef. 1)			TD 3								
									0	1 CT	écrit-surveillance	10 à 20 mn ou écrit 1h	100%	1 CT	écrit-surveillance	10 à 20 mn ou écrit 1h	100%
									CM 20								
X	O	L1DNG4SV			EC	Droit de la copropriété (Coef. 5)			TD 5								
									0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%
									CM 7								
X	O	L1DN1K00			EC	Gestion de l'indivision (Coef. 1)			TD 3								
									0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
X	O	L1DML7AW			UE	UE : Maîtrise du droit de la construction	10		0	1 CT	écrit-surveillance	3h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	3h00	100%
									0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
X	O	L1DN37YC			EC	Etude de contrats spéciaux et construction			CM 7								
X	O	L1DN3BDL			EC	Responsabilité des architectes			CM 10								
X	O	L1DN3KYS			EC	Assurances construction			CM 21								
X	O	L31G1RAD			UE	UE Pratique Professionnelle	8										
X	O	L31G3CAG			EC	Exposé de synthèse (coefficient 5)			0	1 CT	rapport-écrit-soutenance-orale	1h00	100%	1 CT	rapport-écrit-soutenance-orale	1h00	100%
									0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
X	O	L1DN33EW			EC	Pratique du cadastre et fichier immobilier (coefficient 1)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
									0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%
X	O	L1DMRMM9			UE	UE compétences linguistiques	2										

Exam? OBL.	Code Analyse	Code Apogée	Liberté essai	Incl.	Liberté long	ECTS	Préreqs MODU	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2				
									Modal.	Nature	Durée	Coef.	Remarques	Modal.	Nature	Durée
X	O	L1DNE4UP		EC	Anglais			TD 20 EC 0				1 CT	oral	100%	Oral de 10 à 20 mn	
X	O	L31GFP8V		EC	Allemand			0	2 CC	écrit-évalu-oral	100%					
X	O	L31H8WUL		EC	Espagnol			TD 20	0	2 CC	écrit-évalu-oral	100%				
SEM 10																
L1DMG008																
Semestre 10																
X	O	L1DNJF29		UE	UE : Maîtrise des contrats Immobiliers	12										
X	O	L32TPZDG		EC	Vente immobilière coeff 6			0	1 CT	écrit-surveillance	100		1 CT	écrit-surveillance	100	Écrit concernant les cours d'avants contrats, dossier technique et responsabilité des actes
X	O	L1EFP7SVN		EC	Les avants contrats de vente de l'immeuble			CM 12								
X	O	L1EFP3DX		EC	Dossier technique			TD 3								
X	O	L1EPALTE		EC	Responsabilité des actes de la vente immobilière			CM 5								
X	O	L2R0ZJAK		EC	Les baux (coeff 4)			0	1 CT	écrit-surveillance	100%		1 CT	écrit-surveillance	100%	ÉCRIT 1H (une seule épreuve comprenant les 3 matières, mais possibilité d'avoir 1 seule ou 2 matières à l'examen)
X	O	L1EPEC23		EC	Bail commercial et professionnel			CM 6								
X	O	L1EFPN87		EC	Bail rural			TD 4								
X	O	L1EPO0BI		EC	Bail d'habitation			CM 5								
X	O	L1EFPANVU		EC	Fiscalité immobilière (coeff 1)			TD 2								
X	O	L1EPC1DM		EC	Gestion de patrimoine : Les outils de défiscalisation (coeff 1)			CM 6								
X	O	L1DNK02U		UE	UE : La construction sur le territoire	8		0	1 CT	oral	100%		1 CT	oral	100%	Oral de 10 à 20 mn
X	O	L1EFPJY8		EC	Propriété publique (Coeff. 4)			TD 4								
X	O	L1EFPJY8		EC	Propriété publique (Coeff. 4)			0	1 CT	oral	100%		1 CT	oral	100%	Oral 10 à 20 mn
X	O	L1DNK02U		UE	UE : La construction sur le territoire	8		CM 8								

Exam?	Obl.	Code Analyse	Code Apogée	Libellé court	Incl.	Libellé long	ECTS	Poids MOUO	Volume hor.	MCC SESSION 1			MCC SESSION 2						
										Modal.	Nature	Durée	Coef.	Remarques	Modal.	Nature	Durée	Coef.	Remarques
									TD 2										
									0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	
X	O	L1EPH308			EC	Construction sur littoral (Coef. 2)			CM 4					1 CT	oral	100%	CT hors session - Oral 10 à 20 mn		
									CM 18										
X	O	L1EPH1HP			EC	Droit pénal de l'urbanisme (Coef. 2)			TD 3										
									0	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	CT hors session	1 CT	écrit-surveillance	2h00	100%	
O		L32VPROF			UE	UE pratique professionnelle	8												
X	O	L1EPHMSI			EC	Evaluation Altéranace			0	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale	0h30	100%	Une seule note (rapport + soutenance 30 minutes)	1 CT	rapport-écrit-et-soutenance-orale	100%	Une seule note (rapport + soutenance 30 minutes)	
X	O	L1DNLGMC			UE	UE Insertion vis professionnelle	4												
									CM 7										
X	O	L1EPHYOM			EC	Pratique du fichier immobilier (coefficient 2)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	
									CM 17										
X	O	L1EPHZOU			EC	Saisie immobilière et distribution du prix (coefficient 2)			0	1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%		1 CT	écrit-surveillance	1h00	100%	
X	O	L2UGRAHS			UE	UE : Validation langues Vivantes Master			0	other	other			Obtenir 10/20 en langues soit en M1 soit en M2	other	other			Obtenir 10/20 en langues soit en M1 soit en M2

Légende

Titre des colonnes

Obl.	O : obligatoire, X : à choix, F : facultatif
Nat.	Nature d'élément pédagogique
Volume hor.	Volume horaire
Modal.	Modalité
Coef.	Poids des différents types d'évaluation (en %)
Nature d'enseignement	
CM	Cours Magistral
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
EAD	Enseignements à distance
Stage	Stages
Other	Autres
PROJET_TUTORE	Projet tutoré
SEMINAIRE	Séminaire de recherche
TER	T.E.R.
TERRAIN	Terrain
UE	UE
EC	EC
BLOC	Bloc

Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Rapport de notes

Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC

CC	CC
CP	Contrôle ponctuel
CT	CT
other	Autre modalité
RP	Rapport de notes

Nature de l'évaluation pour les MCC

dossier	Dossier
ecrit-et-ou-oral	Ecrit et/ou Oral
ecrit-maison	Ecrit - devoir maison
ecrit-memoire	Ecrit - mémoire
ecrit-rapport	Ecrit - rapport
ecrit-surveillance	Ecrit - devoir surveillé
oral	Oral
oral-expose	Oral - exposé
oral-soutenance	Oral - soutenance
other	Autre nature
pratique-examen	Pratique - examen en ligne
pratique-labo	Pratique - labo de langue
rapport-ecrit-et-soutenance-orale	Rapport écrit et soutenance orale
tp	Travaux Pratiques

Faculté de Droit Economie Gestion et AES
12 rue de Kergoat - CS93837 29238 Brest Cedex 3
www.univ-brest.fr/UFR-Droit-Economie
